DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 23 Septembre (23/09/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, Adjoints,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC. Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), Adjoints,

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENT:

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Madame Michèle AJELLO DUGUE est nommée secrétaire de séance.

13 – 23 Septembre 2016

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES A VENIR : ASSURANCES CONTRESIN - 82 LES RISQUES STATUTAIRES ET « TOUS RISQUES EXPOSITIONS »

Rapporteur: Madame AJELLO DUGUE

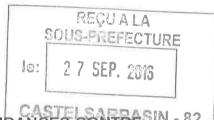
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22-1

VU la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché présentés par Monsieur Jean-Michel HENRYOT, à savoir :

La durée des marchés est de 5 ans, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Le lot 1 "Risques statutaires" comprend les couvertures suivantes :

- Accident du travail / maladies professionnelles avec franchise de 10 jours
- Longue maladie / maladie de longue durée



Le lot 2 " risques expositions", comprend les expositions annuelles prévues par le service patrimoine

L'estimation est la suivante :

Lot 1 : Risques statutaires : 265 000 € TTC / AN maximum

Lot 2 : risques expositions 2 300 € TTC / AN (pour une estimation des œuvres à 1

500 000 €)

CONSIDERANT que les contrats d'assurances pour "les risques statutaires" et "les risques expositions" arrivent à échéance le 31 décembre 2016

CONSIDERANT la nécessité de lancer une consultation pour les lots repris ci-dessus

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à venir avec les titulaires suite à la définition du besoin à satisfaire et au montant prévisionnel présentés.

Pour copie conforme

Moissac le 26 septembre 2016

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

SOUS-PREFECTURE

le: 2 7 SEP. 133

CASTELSARRASM - 82

REGUATA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :